

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES
MAJEURS



Risques Majeurs
Comment réagir ?
Adoptons les bons
réflexes.



Table des Matières

- 01** Le mot du Maire
- 02** Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- 03** Quels risques pour Étrel ?
- 04** Recevoir l'alerte
- 05** Risques climatiques
- 06** Submersions Marines
- 07** Séismes
- 08** Mouvements de terrain
- 09** Radon
- 10** Risque TMD
- 11** Risques sanitaires
- 12** Kit d'urgence
Numéros utiles

Le mot du Maire

Chers administrés et nouveaux visiteurs,

La sécurité des habitants d'Étel fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces événements majeurs. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement ce document et de le conserver précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire,
Guy HERCEND

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :

- **une faible fréquence** (on finit par oublier),
- **une forte gravité** (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée :

- **à la présence d'un événement** (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique,
- **à l'existence d'enjeux** qui représentent l'ensemble des personnes et des biens,
- à l'impact sur ces personnes et ces biens, provoqué par l'aléa : **la vulnérabilité**.



Source : DDRM56 – Edition 2020

Quels risques pour Étel ?

Vous trouverez dans ce document les informations sur les différents risques pouvant affecter Étel :



RISQUES
CLIMATIQUES



SUBMERSIONS
MARINES



RISQUES
SANITAIRES



SÉISMES



ACCIDENTS
DE TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES



MOUVEMENTS
DE TERRAIN



RADON



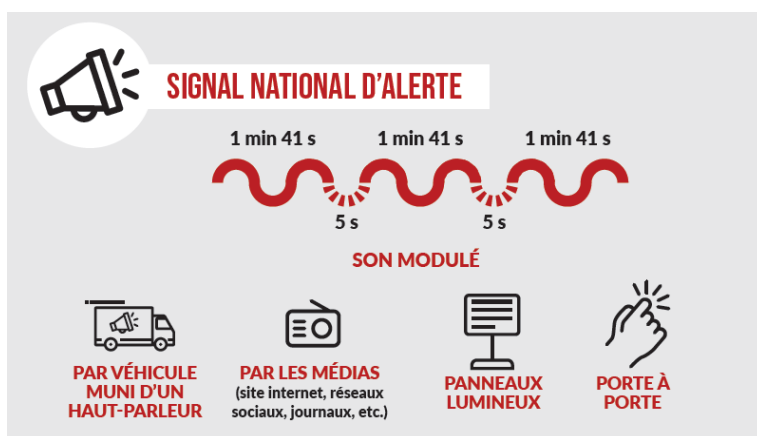
En cas de risque majeur, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est déclenché par le maire, en lien avec le préfet. Il recense les moyens matériels et humains de la commune dans le but d'assurer l'alerte, la sauvegarde, le soutien, et l'accompagnement de la population en cas de crise.



RECEVOIR L'ALERTE

Selon la nature de l'évènement, l'alerte peut-être donnée de différentes façons :

- **Le porte à porte**
- **Le véhicule de la police municipale**, équipé de haut-parleurs, peut diffuser les messages d'alerte et les conduites à tenir
- **Les panneaux électroniques d'information**
- **Les médias** et en particulier Radio France Bleu Armorique FM 101.3
- **Le site internet de la commune**
- **La sirène de la ville**, uniquement en cas de danger imminent ou immédiat, nécessitant le confinement.



DANS TOUS LES CAS, LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

AVANT

Prévoir votre kit d'urgence
(voir page 12)

PENDANT

Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.

Écouter la radio FM 101.3.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par les enseignants.

Ne pas téléphoner (sauf urgence médicale) : pour libérer les lignes pour les secours.

Limiter vos déplacements : pour ne pas gêner les secours.

APRÈS

Écouter la radio

Évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses.

Suivre les consignes des services de secours.

Informers les autorités de tout danger observé.

Apporter une première aide aux voisins : pensez aux personnes âgées et handicapées.

Après le sinistre, **pensez à prendre des photos des dommages** pour votre assureur.



RISQUES CLIMATIQUES



ON PARLE DE RISQUE CLIMATIQUE EN CAS DE

- Tempêtes / vents violents
- Orage et phénomènes associés
- Chute de neige et verglas
- Période de grand froid
- Canicule

LE DISPOSITIF DE VIGILANCE

Météo France surveille les événements météorologiques et assure un dispositif de vigilance relayé département par département selon un code coloré précis :



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le lundi 28 mai 2018 à 10h15
Validité : jusqu'au mardi 29 mai 2018 à 06h00
Actualise la carte du lundi 28 mai 2018 à 06h01

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.

	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-inondation		Inondation
	Orages		Vagues-submersion
	Avalanches		

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer



- Consulter les prévisions
- Bison Futé
- Vigilance en Europe



32 départements en Orange.

Consultez le **bulletin national**

Episode pluvio-orageux actif pouvant engendrer des pluies intenses de courte durée.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :
Orages/Orange – Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. – Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. – A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.

Retrouvez les cartes mises à jour sur france.meteofrance.com



Renseignements
CCAS - Mairie d'Étel
02.97.55.21.17

Copyright Météo France



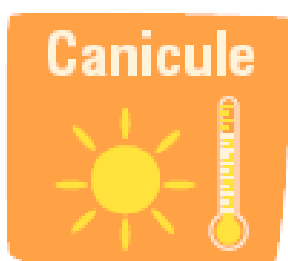
Concernant les épisodes de canicule, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) accompagne les habitants les plus fragiles. Les personnes isolées, âgées ou handicapées, sont invitées à se faire connaître. En cas de déclenchement du "plan canicule", des agents du CCAS appelleront, en toute confidentialité, pour s'assurer que tout va bien. Si besoin, un accompagnement personnalisé sera proposé et le cas échéant, les secours seront alertés.



LES BONS REFLEXES



- **Abritez-vous** dans un bâtiment et fermez les portes, les fenêtres et les volets.
- **Si vous devez absolument vous déplacer**, soyez vigilants aux chutes d'objets.
- **Rentrez ou attachez** tout ce qui est susceptible d'être emporté par le vent.



- **Passez au moins trois heures** par jour dans un endroit frais.
- **Rafrâchissez-vous**, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- **Buvez fréquemment** et abondamment (un verre d'eau par heure).
- **Évitez de sortir** aux heures les plus chaudes.



- **Salez les trottoirs**, allées ou escaliers extérieurs.
- **Évitez les déplacements** motorisés.



- **Si vous devez vous déplacer**, renseignez-vous sur l'état des routes, sinon évitez de circuler.
- **Si vous partez en montagne**, pensez à vous munir d'un équipement minimum (couverture, lampe, eau, etc.) au cas où vous seriez bloqué.
- **Il est obligatoire d'équiper son véhicule** de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023, dans certaines zones montagneuses.

SUBMERSIONS MARINES

Il s'agit d'**inondations temporaires de la zone côtière par la mer** suite à des conditions météorologiques extrêmes (dépressions atmosphériques, vents violents, forte houle...) et des phénomènes marégraphiques importants (fort coefficient de marée, élévation ponctuelle du niveau de la mer).

Étel étant située à proximité de la côte, de tels événements sont à contrôler attentivement.



! LES BONS REFLEXES

DÈS L'ALERTE

- **Obturez** les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents.
- **Coupez** le gaz et l'électricité.
- **Commencez à surélever** les objets de valeur et les produits polluants.
- **Ne déplacez pas** les véhicules.

APRÈS L'ALERTE

- **Aérez** et désinfectez les pièces.
- **Ne rétablissez l'électricité** que sur une installation sèche.
- **Chauffez** dès que possible.
- **Assurez-vous que l'eau** du robinet est potable.

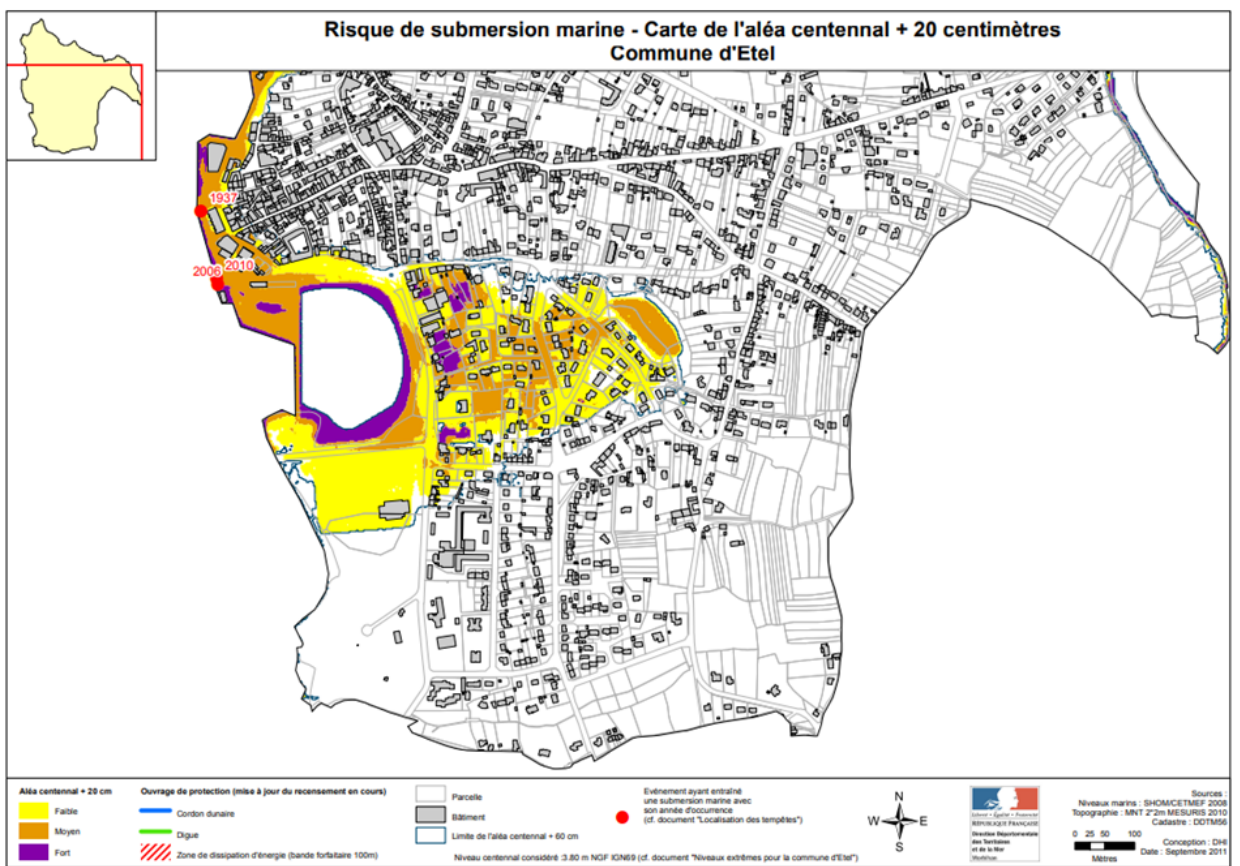
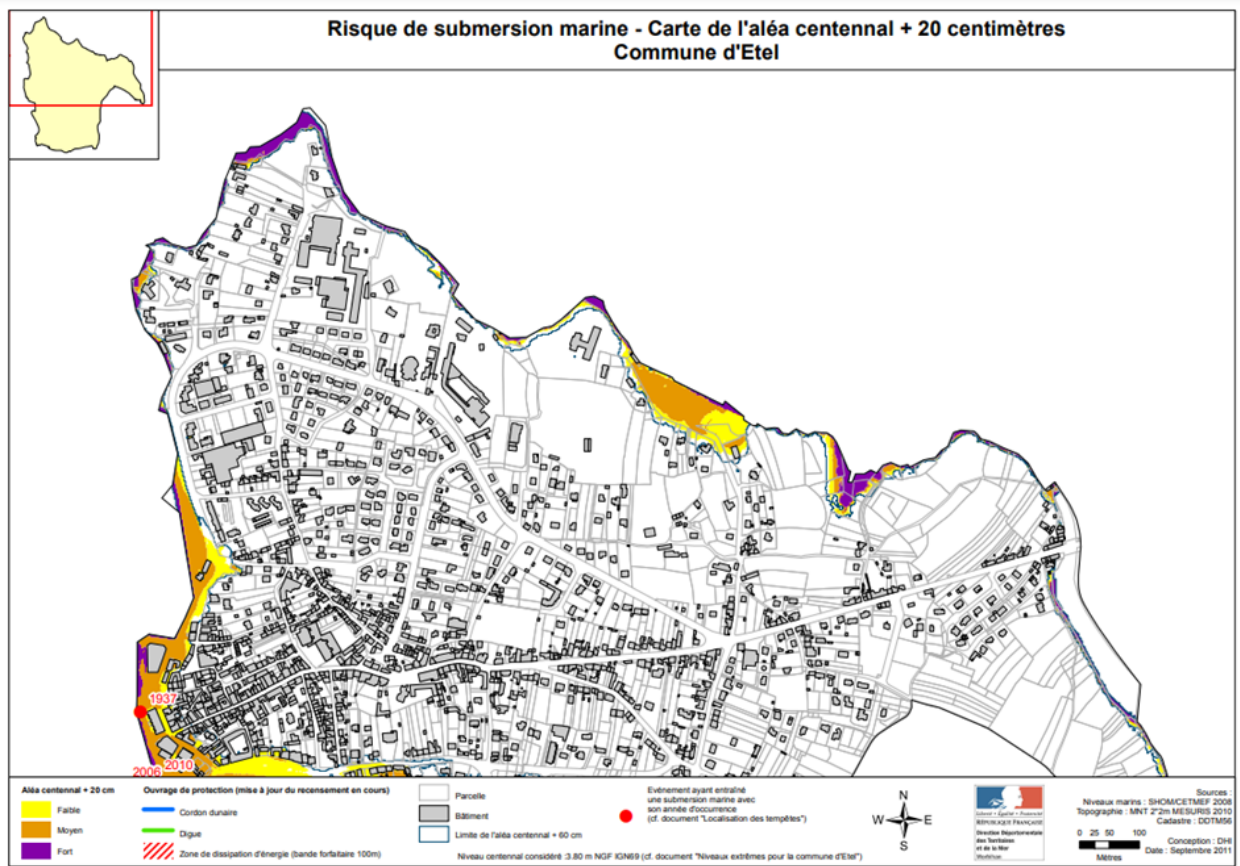
PENDANT L'ALERTE

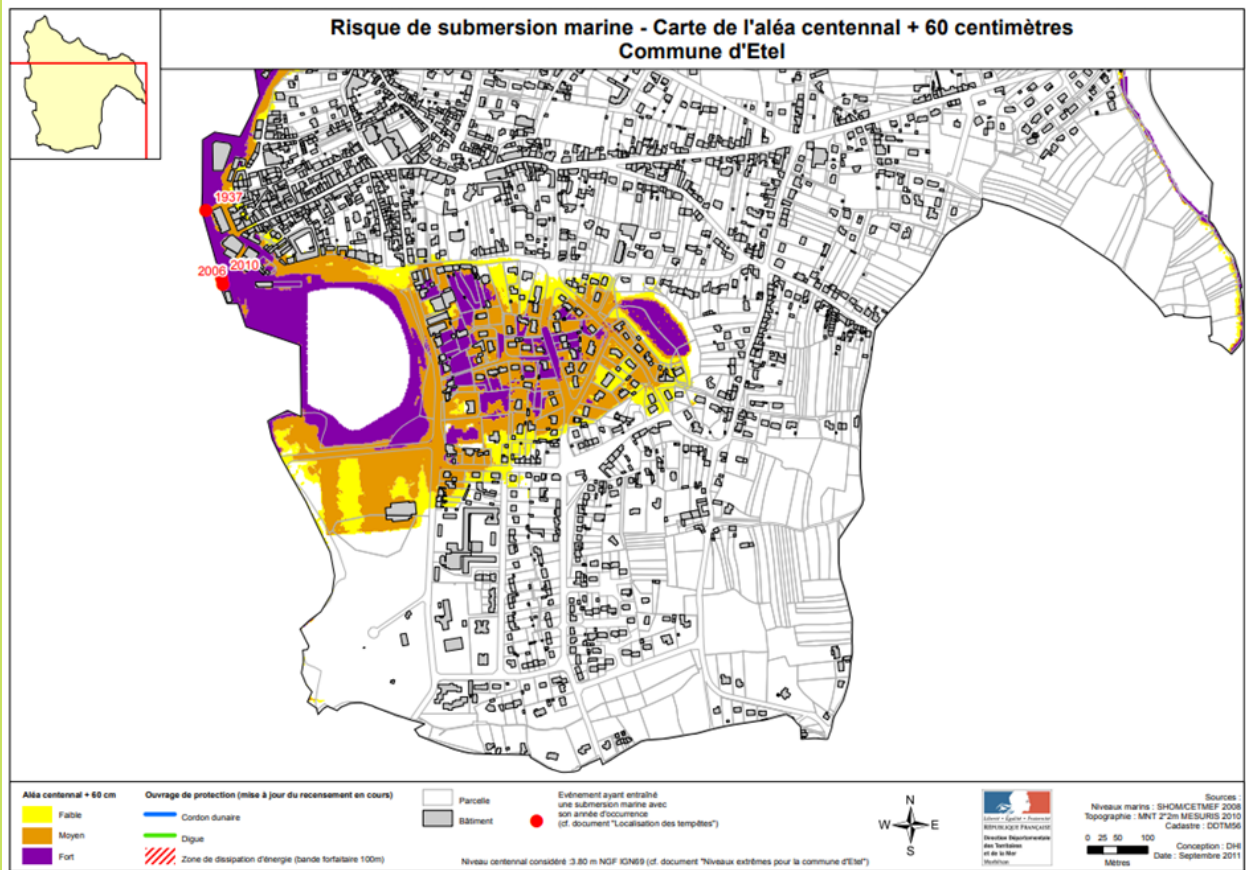
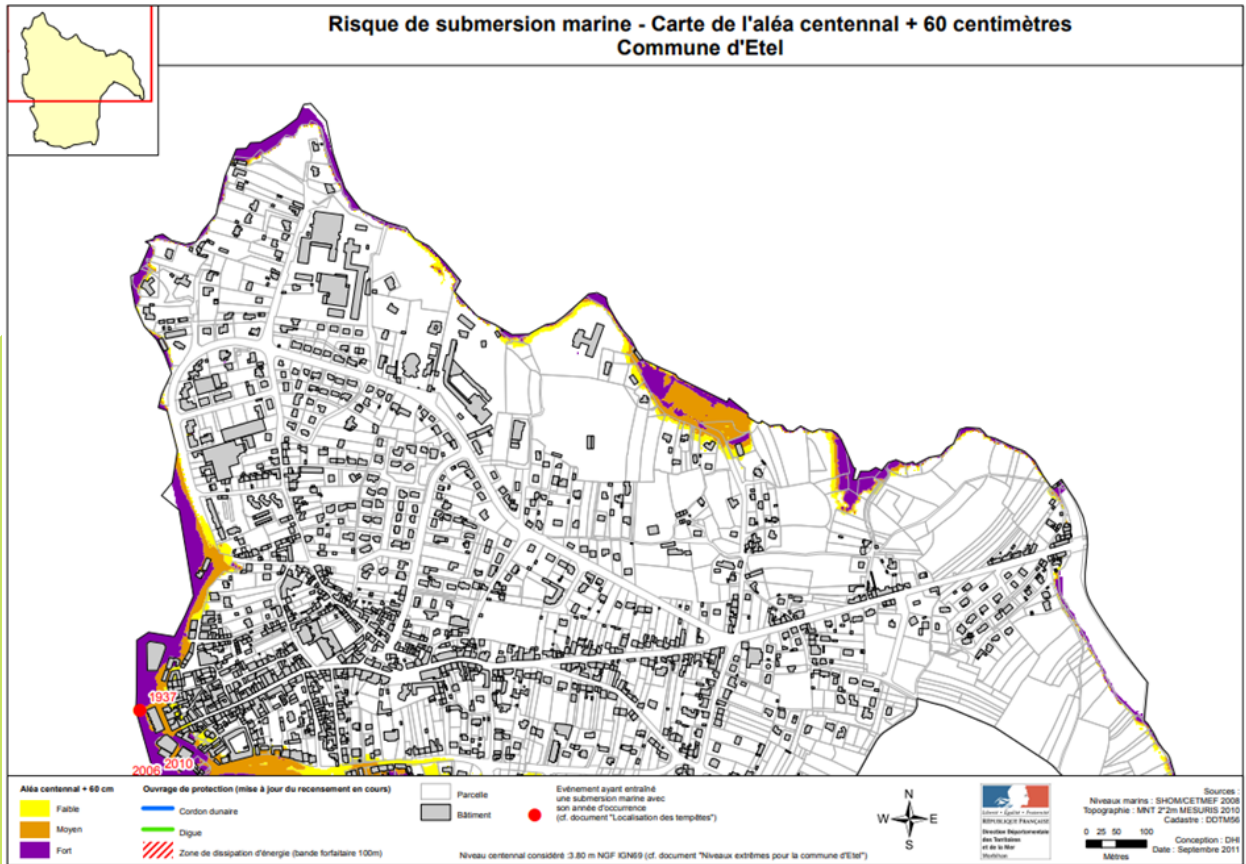
- **Allez** sur les points hauts préalablement repérés.
- **Évacuez** si les autorités vous en donnent l'ordre



Écoutez la radio
FM 101.3







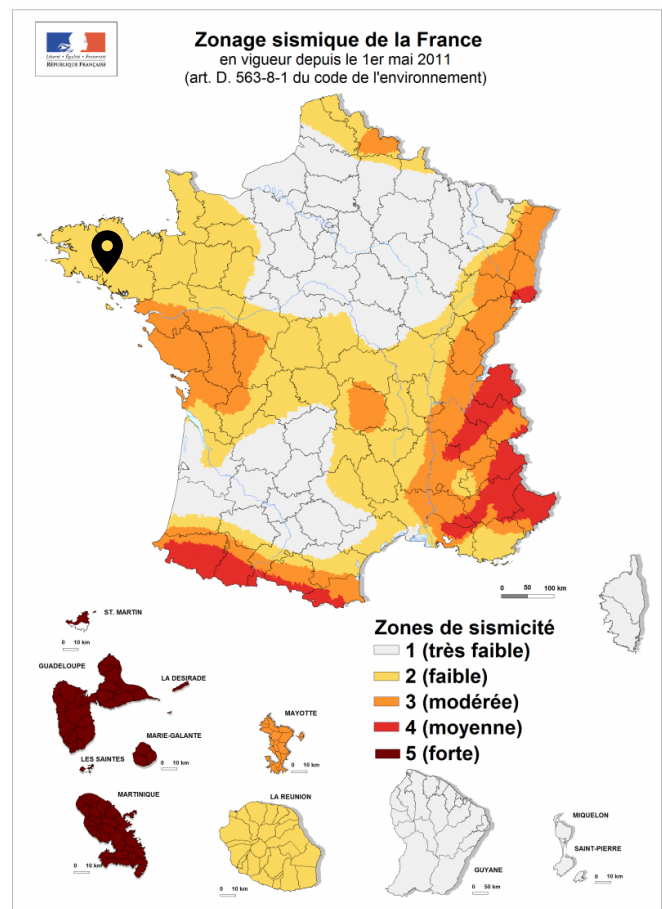
SÉISMES

QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

Un séisme, ou tremblement de terre, est **une conséquence directe de la tectonique des plaques**. Le contact entre ces différentes roches souterraines crée une libération d'énergie, entraînant des vibrations du sol plus ou moins fortes.

LE RISQUE DANS LA REGION

La commune d'Étel est en **zone de sismicité 2**, ce qui signifie que le risque existe, même s'il est peu élevé, et que des mesures de sécurité particulières sont à suivre, notamment au niveau de la construction des nouveaux bâtiments selon des normes parasismiques.



LES BONNS REFLEXES

PENDANT LE SÉISME

- **Dans un bâtiment** : mettez-vous près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres.
- **Dans la rue** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...).
- **En voiture** : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.
- **Protégez-vous la tête** avec les bras.

APRÈS LE SÉISME

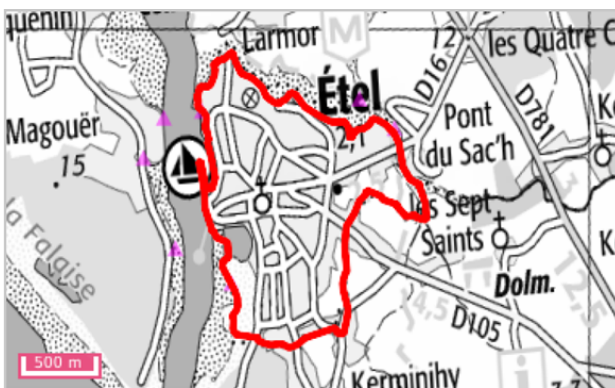
- **Évacuez les bâtiments** et n'y retournez pas.
- **Ne prenez pas les ascenseurs** pour quitter un immeuble.
- **Coupez l'eau, l'électricité et le gaz** : en cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sortez et prévenez les autorités.
- **Ne touchez pas** aux fils électriques tombés par terre.



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est **un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol**. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou des nappes aquifères...

Le risque de mouvement de terrain sur la commune d'Étel est dû à **l'érosion des berges**.



Source: BRGM



LES BONS REFLEXES

- **Écartez-vous** au plus vite de la zone.
- **Éloignez-vous des bâtiments**, ponts, fils électriques, arbres...
- **Coupez** le gaz et l'électricité au niveau des compteurs.
- **Appelez les secours** (18 ou 112).



RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques.

Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »).

Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains.

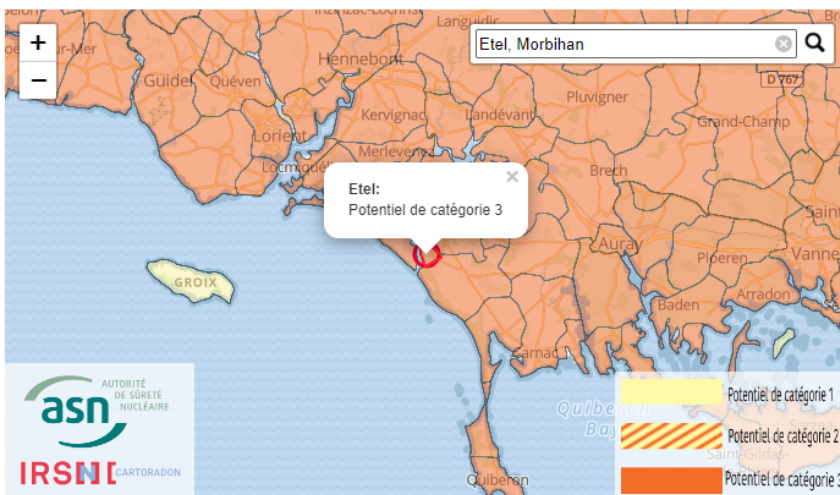
ÉTEL :
Aléa moyen



Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).



Connaître la concentration en radon dans son logement :

Pour cela, il est nécessaire d'effectuer des mesures chez soi à l'aide de détecteurs (**dosimètres radon**) en vente sur Internet qu'il est possible de placer soi-même (environ 25 € résultats compris). Cette mesure doit être effectuée dans les pièces les plus régulièrement occupées au rez-de-chaussée, sur une durée 2 mois ou plus et de préférence pendant une période de chauffage (saison hiver).

LES BONS REFLEXES

RÉDUIRE LE RADON

- **Assurez l'étanchéité** des voies de passage du radon (fissures, planchers...).
- **Aérez** chaque pièce 10 minutes par jour minimum (été comme hiver).
- **Entretenez vos systèmes de ventilation** : nettoyez les grilles d'aération, ne les obstruez pas, vérifiez que tout fonctionne.
- **Rénovation électrique** : prévoyez le maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur.
- **Vous fumez ?** Associé au tabac, le radon multiplie par 20 le risque de cancer du poumon.



ACCIDENTS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

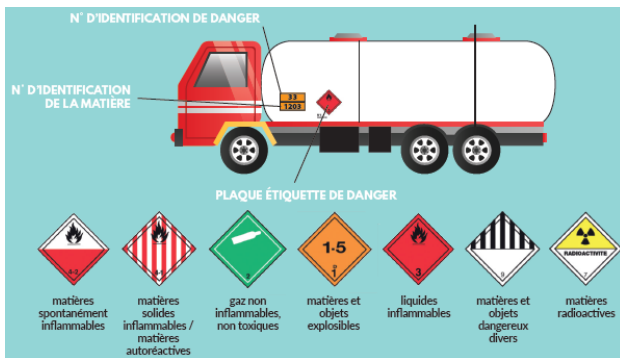


C'est un **risque présent théoriquement partout sur le département** puisqu'il concerne souvent le transport de produits dont nous nous servons quotidiennement tels que les carburants, les gaz, les engrais... Tout accident a les mêmes effets que le risque industriel : explosions, incendies, dégagements toxiques.



le transport maritime est rarement pris en

compte lorsque l'on parle de risque industriel. Pourtant, il peut être à l'origine de grandes catastrophes. Ce risque concerne l'ensemble du transport de marchandises qui transite en grande partie par le port de Lorient. Cependant le risque peut provenir de l'ensemble du domaine maritime. C'est le cas de naufrages comme celui de l'Erika qui a libéré 37 000t de fioul dans l'océan Atlantique à environ une centaine de kilomètres des côtes morbihannaises.



LES BONS REFLEXES

DANS LE MESSAGE

PRÉCISEZ SI POSSIBLE :



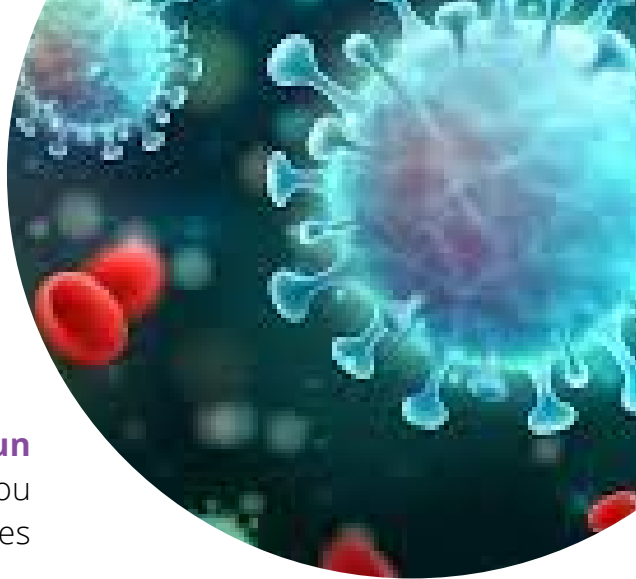
SI L'ON EST TÉMOIN D'UN ACCIDENT TDM

- **Donnez l'alerte** au 18, 17 ou 112.
- **Éloignez-vous** et faites éloigner les personnes à proximité.
- **N'intervenez pas.**
- **Pour éviter un "sur-accident"**, balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée.
- **Ne fumez pas.**

- **Le lieu exact** (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.).
- **Le moyen de transport** (poids-lourd, canalisation, train, etc.).
- **La présence ou non de victimes.**
- **La nature du sinistre** : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- Le cas échéant, **le numéro du produit et le code danger**. (2 numéros figurant sur une plaque, généralement orange, à l'arrière du camion, à côté des pictogrammes).



RISQUES SANITAIRES



LE RISQUE ÉPIZOOTIE

C'est la **diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux** d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.

LE RISQUE ÉPIDÉMIE / PANDÉMIE

Une **épidémie**, c'est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population. Lorsqu'une épidémie se propage à plusieurs continents, voire à la planète entière on parle de **pandémie**.

Dans ce cas, il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées.

Aujourd'hui, on sait mieux se protéger face à ce risque important qui revient régulièrement : progrès de la médecine, plus de matériel médical et de protection (gants, gel hydroalcoolique, gestes barrières...)



Quelques
exemples :

ÉPIZOOTIE

La grippe aviaire

ÉPIDÉMIE

La grippe

PANDÉMIE

La covid-19



LES BONS REFLEXES

POUR UNE ÉPIDÉMIE OU PANDÉMIE

- **Lavez-vous les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utilisez une solution hydroalcoolique.
- **Couvrez-vous le nez et la bouche** quand on éternue.
- **Évitez les contacts** avec les personnes malades.
- **Isolez-vous** pour éviter de contaminer les personnes proches de soi.

POUR UNE ÉPIZOOTIE

- **Évitez de manipuler** des animaux malades ou morts.
- **Prévenez les autorités** si vous découvrez un animal mort.

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable



RISQUES SANITAIRES



LES RISQUES LIÉS AUX RÉSEAUX D'EAU

Les risques sur la distribution d'eau potable peuvent être occasionnés par :

- **une pollution accidentelle** entraînant des taux de substances indésirables importants et pouvant provoquer des contaminations en cas d'ingestion ;
- **un incident technique sur le réseau** entraînant la dégradation, voire l'interruption de son fonctionnement ;
- **une sécheresse exceptionnelle** conduisant à un problème d'approvisionnement en eau.

En cas d'incident, l'alerte est donnée par le Préfet.

Une cellule de crise est alors mise en place par le maire qui œuvre à l'information de la population et à l'approvisionnement alternatif en eau potable.



LES BONS REFLEXES

PRÉVENTION

- **Entretien régulier** des installations d'eau chaude sanitaire.
- **Purgez les circuits** en cas d'arrêt prolongé.
- **Détartrez et désinfectez** les pommeaux de douche et robinets.
- **Rincez abondamment avant usage.**

SÉCURITÉ

- **Suivez les consignes** des autorités.
- S'assurer que **les personnes sensibles sont approvisionnées en eau.**
- **Ne buvez pas l'eau du robinet.**





VOTRE KIT D'URGENCE

Conservez-le toujours à porter de main, dans un sac de voyage.

- Radio à piles**
(avec piles de rechange)
- Lampe de poche**
(avec piles de rechange)
- Gilets jaunes** de signalisation
- Bouteilles d'eau**
- Aliments et produits d'hygiène**
- Couvertures et vêtements**
de rechange
- Double de clés de la voiture
et de la maison**
- Trousse à pharmacie**
(pansement, paracétamol, désinfectant,
antidiarrhéique, produit
hydroalcoolique pour les mains)
et traitement médical quotidien
- Photocopies des papiers
administratifs** : carte d'identité,
passeport, permis de conduire,
carnet de santé, ordonnance
en cours, carte vitale, livret
de famille, contrat d'assurance...
- Argent liquide**
- Livres et jeux** pour les enfants
- Une copie de ce document
d'information.**



**PRÊT POUR UNE ÉVACUATION
SUR ORDRE DES AUTORITÉS !**



NUMÉROS UTILES

Numéro d'appel d'urgence
européen : 112

Pompiers : 18

Police : 17

Samu : 15

Numéro d'urgence pour les
personnes ayant

des difficultés à entendre
ou à parler : 114 (par SMS)

Centre antipoison :

02 99 59 22 22

Urgence électricité :

09 726 750 56

Urgence gaz : 0 800 47 33 33

Urgence eau : 02 56 56 20 09

Préfecture : 02 97 54 84 00

CCAS de la ville d'Étel :

02 97 55 21 17

Des questions? Contactez nous.

Mairie d'Étel

3 Place de la République - BP 38

56410 ETEL

02 97 55 35 19

accueil@mairie-etel.fr

www.mairie-etel.fr

